



NOTICE

D'INFORMATION

Le bureau de l'Association « ARC EN CIEL » souhaite apporter quelques informations complémentaires concernant la saison sportive 2020/2021 :

1) Depuis quelques années, nous avons mis en place des permanences pour les inscriptions. **Nous souhaitons vivement que vous procédiez à votre réinscription en ligne sur le site www.arcenciel-gv.fr ou lors de la permanence.**

2) *Chaque cours est limité à 26 personnes en raison des règles sanitaires. Il sera établi une liste complémentaire et c'est l'ordre d'inscription qui primera. **Le cours de Régine le mardi à 19 h 15, le mercredi à 17 h 45, le vendredi à 11h15 est limité à 15 personnes ainsi que celui d'Anne le lundi de 19h30 à 20h15.***

3) *Nous proposons aux nouveaux adhérents la possibilité de suivre 2 cours gratuits maximum pour leur permettre de s'inscrire à celui qui leur convient le mieux.*

4) *Sachez que votre chèque ne sera pas débité en septembre. Il sera transmis à la banque courant octobre.*

5) *Pour les personnes ayant opté pour l'inscription par internet via notre nouveau site, le paiement sera effectué par carte bancaire en un seul règlement. (il vous sera proposé de faire un don pour la plateforme « Hello Asso » prestataire développeur du règlement par internet. Il n'y a aucune obligation à faire ce don).*

6) ***Les cours de marche nordique** seront encadrés par Anne. Pour les nouveaux adhérents, le prêt des bâtons ne peut excéder un mois. Les embouts des bâtons sont à la charge des participants.*

7) Vous devez venir avec **vos tapis d'évolution, votre masque et votre gel hydro-alcoolique.**

8) Pour la rentrée 2020, le certificat médical fourni par les adhérents en **2017** devra être renouvelé. A chaque rentrée sportive durant la validité des 3 ans, un questionnaire vous sera remis et si une seule rubrique comporte un « OUI » alors il vous faudra renouveler le certificat médical.

9) Les nouveaux adhérents devront obligatoirement présenter un certificat médical. Nous tenons à leur disposition un formulaire type mais le certificat rédigé par le médecin de famille reste valable.

La licence FFEPGV comprend une assurance qui donne droit à certaines garanties. Vous avez la possibilité de choisir une garantie complémentaire vous permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée « La garantie « I.A. Sport + ». Elle n'est en aucun cas obligatoire mais l'Association est tenue de vous la proposer.

Merci d'avoir pris connaissance de ces informations.

Clause juridique concernant les renseignements pris lors des inscriptions :

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à GROUPEAMA pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, événements...), mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction...).

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : arcenciel.gv@orange.fr ou un courrier à l'adresse de l'association.